



SECTION SPORTIVE LYCEE JULES VERNE MONDEVILLE

Une convention de partenariat associant le lycée Jules Verne, la Ligue de football de Basse-Normandie, le District de football du Calvados, la Mairie de Mondeville, le club de l'USON Mondeville ainsi que le Conseil Régional définit la mission et les apports de chacun.

La section est labellisée Education Nationale et Fédération Française de Football.

Dans ce cadre, le fonctionnement de la section s'établit selon le planning suivant :

- mardi 16h – 17h30 : entraînement au stade Jean Tocker
- mercredi après-midi : entraînement spécifique futsal au gymnase Lafond ou compétition UNSS (les élèves y étant obligatoirement licenciés).
- Jeudi 16h – 17h30 : entraînement au stade Jean Tocker

La responsabilité est confiée à Eric Yvert, professeur EPS de l'établissement et titulaire du BEF. Il a en charge la coordination de la section ainsi que la relation avec les clubs et l'équipe technique régionale. Il est assisté par des éducateurs diplômés mis à disposition par le club de l'USON Mondeville.

Au vu des moyens déployés et des objectifs visés, une attitude exemplaire est attendue de la part des élèves qui s'engageront en apposant leur signature sur la charte de bonne conduite de la section. Une évaluation du respect de cet engagement sera effectuée en fin d'année pour chacun et conditionnera le maintien dans la section pour l'année suivante.

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Souhaitant intégrer la section sportive du lycée Jules Verne Mondeville, je m'engage :

1 – à avoir une attitude irréprochable au sein de l'établissement et à en respecter le règlement.

2 – à être présent, assidu et ponctuel à tous les entraînements ou compétitions proposés ainsi qu'aux autres cours du lycée, la section sportive faisant partie intégrante de l'emploi du temps scolaire.

3 – à adopter une attitude positive et respectueuse à l'égard des partenaires, adversaires, arbitres, éducateurs et professeurs.

4 – à respecter le matériel et les locaux mis à disposition.

5 – à avoir le matériel nécessaire à la pratique de l'activité football (chaussures, protège-tibias, bas, short, maillot).

6 – à suivre la section football pour la durée de l'année scolaire (sauf raison médicale).

Les absences à la section sportive sont justifiées uniquement :

- pour raison médicale
- pour raison de stage en entreprise (**les stages ou périodes de formation professionnelle restent prioritaires sur l'entraînement ou les matchs**).

Si ces engagements n'étaient pas tenus, le contrat moral me liant à la section sportive serait rompu. Outre les sanctions prévues par le règlement intérieur, le lycée pourrait être conduit à prononcer une suspension temporaire ou définitive de toute pratique sportive dans le cadre de la section.

Fait à, le

Signature de l'élève

Signature du représentant légal